



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique
d'une opération de restauration immobilière
du couvent de Montbareil à Guingamp
par la commune de Guingamp
avec volet de mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme de la commune

Arrêté Préfectoral du 12 octobre 2023

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte **du lundi 30 octobre 2023 à 9h00, au jeudi 30 novembre 2023 à 17h00**, soit une durée de 32 jours, en mairie de GUINGAMP, siège de l'enquête.

L'enquête publique est préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'opération de restauration immobilière (ORI) pour le couvent de Montbareil sis 10, 12 et 14 rue Montbareil à GUINGAMP, et comporte un volet de mise en compatibilité du PLU de la commune.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, Mme Véronique LE MESTRE, ingénieure d'études au sein des services de l'État, en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de **GUINGAMP, 1 Place du Champ au Roy**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture :

MAIRIE DE GUINGAMP		
Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00	de 13h30 à 17h30
Le samedi matin	de 8h30 à 12h00	

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la mairie de guingamp : <https://www.villeguingamp.bzh> et sur celui de la préfecture : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant ce délai, les observations sur l'utilité publique de l'opération pourront :

- soit être adressées par correspondance à la commissaire enquêtrice, à la mairie de GUINGAMP, qui les joindra au registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de GUINGAMP, côté et paraphé par elle-même,
- soit être consignées par toute personne intéressée directement sur le registre,
- soit adressées par courriel à l'adresse électronique : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

La commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de GUINGAMP :

- lundi 30 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 15 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 30 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Ne pourront être pris en compte que les observations et les courriers reçus pendant l'enquête publique et avant l'heure de clôture de celle-ci, soit au plus tard le **jeudi 30 novembre 2023, 17h00**.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Stéphane Dumas (responsable du service urbanisme) de la mairie de Guingamp à l'adresse électronique suivante : f.leguern@ville-guingamp.com (Tél : 02 96 40 64 56).

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice établira un rapport et rendra ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera déposée en mairie de GUINGAMP, ainsi qu'à la préfecture des Côtes d'Armor, et mise en ligne sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> Les personnes intéressées pourront obtenir communication des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, selon les conditions prévues à l'article R112-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le Préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet mis à enquête. La déclaration d'utilité publique emportera mise en compatibilité du PLU de la commune Guingamp, qui sera la bénéficiaire de cette décision.